



5^{ème} enquête sur les rémunérations des ingénieurs des Mines

Principaux enseignements

Mai 2002

La 5^{ème} enquête sur les rémunérations des ingénieurs des Mines a porté sur les **revenus de l'année 2001**. Comme les enquêtes précédentes, elle a connu un taux de réponses important qui conforte la validité de ses conclusions : environ 40 % pour les ingénieurs en activité et 25 % pour les ingénieurs retraités.

Cette enquête permet de tirer les principaux enseignements suivants :

1. Entre 1998 et 2001, en raison notamment de l'internationalisation du marché des cadres supérieurs et dirigeants, **les rémunérations nettes dans les entreprises privées ont augmenté d'environ 30 % en euros constants** (hors compléments de rémunération liés aux stock-options). Loin de se réduire, voire de se stabiliser, **l'écart de rémunération entre l'administration et le secteur privé s'est donc encore sensiblement accru.**
2. En utilisant différentes méthodes statistiques, **on peut estimer le ratio de rémunération secteur privé / administration (ratio entre la rémunération nette d'un ingénieur des Mines dans le secteur privé hors effet stock-options mais avantages en nature compris et celle d'un ingénieur des Mines dans l'administration primes et indemnités comprises, à âge équivalent) à :**
 - **2 à 2,5 pour les 31 - 45 ans**
 - **3 à 4 pour les 46 - 60 ans** (voir *graphique* ci-après).
3. **Près de 60 % des ingénieurs des Mines** travaillant dans les entreprises privées ont bénéficié de **stock-options** en 2001. Sur la base d'une plus-value potentielle (dans quelques années) de 30 % de la valeur boursière des stock-options attribuées (nombre de stock-options par cours d'exercice), les stock-options permettent en moyenne aux ingénieurs qui en bénéficient d'augmenter de 80 % leur rémunération nette. Moyennée sur l'ensemble des ingénieurs des Mines en entreprises privées, la plus-value potentielle permet d'augmenter la rémunération nette de près de 50 %.
4. **Si l'on intègre les plus-values potentielles liées aux stock-options, l'écart de rémunération** entre les ingénieurs des Mines travaillant dans l'administration et ceux travaillant dans le secteur privé atteint donc plutôt un **ratio de 3 à 4 pour les 31 - 45 ans et de 4,5 à 6 pour les 46 - 60 ans.**
5. Pour les **retraités qui ont fait toute leur carrière dans l'administration, le taux de remplacement (rapport du montant de la pension au montant du dernier traitement d'activité) tombe à 43 %**, en raison de la non prise en compte des primes et indemnités dans le calcul de la retraite.

Répartition des rémunérations nettes 2001 : Public / Privé (hors stock-options)
Ecrêtement à 1 000 kEuros

